

ANJ : une mise à jour ciblée des supports de paris autorisés



Vincent Reynaert

Publié le 31 mars 2026 . Lecture estimée : 2 min



À travers sa décision du 26 mars 2026, l'Autorité nationale des jeux ajuste la liste des compétitions ouvertes aux paris. Entre retraits, ajouts et refus, le régulateur affine son cadre en réponse aux demandes des opérateurs et des fédérations sportives, dans une logique de contrôle toujours plus précis du marché.

L'Autorité nationale des jeux (ANJ) a publié le 27 mars 2026 [une décision modifiant la liste des supports de paris autorisés en France](#). Derrière cette mise à jour réglementaire, se dessinent des arbitrages concrets entre ouverture du marché et exigences d'encadrement.

Premier fait marquant : le retrait des combats affiliés à [ARES Fighting Championship](#) en MMA, à la demande de la Fédération française de boxe. Un point qui n'est pas anodin dans l'écosystème, ARES étant notamment sponsorisé par Unibet. Cette décision rappelle que même des compétitions liées à des opérateurs bien installés peuvent être exclues si les conditions réglementaires ne sont plus réunies.

Du côté des ajouts, Winamax obtient l'autorisation de proposer des paris sur trois courses cyclistes masculines de l'Union Cycliste Internationale : la Cadel Evans Ocean Road Race, le Copenhagen Sprint et le Tour de Guangxi. De son côté, Betclie fait entrer deux nouvelles compétitions dans le périmètre autorisé : le Nations Championships en rugby à XV et le championnat masculin de première division d'Afrique du Sud en football.

Ces intégrations ne sont pas automatiques. L'inscription d'une compétition sur la liste des supports autorisés repose sur [des critères précis définis par l'ANJ](#), notamment en matière d'intégrité, de lisibilité des compétitions et de fiabilité des données.

C'est d'ailleurs au regard de ces critères que la demande de FDJ United concernant plusieurs épreuves d'ultra trail a été rejetée. Étaient concernés la Western States, la Hardrock 100, l'Ultra-Trail du Mont-Blanc et le Grand Raid de la Réunion. Malgré leur notoriété et leur attractivité, l'ANJ considère que ces compétitions ne répondent pas aux exigences nécessaires pour être ouvertes aux paris.

Au final, cette décision illustre une régulation fine et sélective. L'ANJ ne se contente pas d'élargir l'offre, elle en redéfinit en permanence les contours, en fonction de critères stricts et des sollicitations des acteurs du marché. Un travail d'ajustement continu, qui structure concrètement le développement des paris sportifs en France.